



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.79/L.17 (ABSTRACT)  
23 juin 1987

ESPAGNOL ET FRANCAIS SEULEMENT

---

Cinquième Conférence des Nations Unies sur  
la normalisation des noms géographiques  
Montréal, 18-31 août 1987  
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire\*

DETAILS TOPOGRAPHIQUES S'ETENDANT AU-DELA D'UNE  
MEME SOUVERAINETE

DETAILS COMMUNS A DEUX PAYS AU MOINS

Noms de frontières internationales : Etats-Unis d'Amérique,  
Canada et Mexique

Document présenté par les Etats-Unis d'Amérique\*\*

Le United States Board on Geographic Names (Conseil des noms géographiques des Etats-Unis) et le Comité permanent canadien des noms géographiques (auparavant dénommé la Commission de géographie du Canada) sont chargés de fixer l'usage officiel en matière de noms géographiques pour leurs gouvernements respectifs. Les deux autorités compétentes en matière de noms géographiques ont récemment été appelées à collaborer lorsqu'il a été décidé qu'il convenait de s'entendre de façon plus précise sur le traitement des noms transfrontières. Des membres d'un comité spécial du United States Board ont rencontré en 1984 des responsables et des membres du Comité permanent canadien ainsi que d'autres responsables canadiens et ont rédigé un document qu'ils ont soumis pour examen et approbation aux autorités compétentes des deux pays en matière de noms géographiques. Après des révisions mineures, le document a été approuvé par le Comité permanent canadien en octobre 1986 et par le United States Board en avril 1987. Le texte de l'accord est reproduit dans le document.

---

\* E/CONF.79/1.

\*\* Etabli par Donald J. Orth.